



DÉLIBÉRATION N° DEL 2026 - 38
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
GARRIGUES SAINTE EULALIE

Séance du 24 juin 2026 à 19 heures 00

Date de Convocation :
17/06/2026

Date d’Affichage :
17/06/2026

L’an deux mil vingt-six et le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de, Marie-Camille DUGAS, Maire.

Nombre de membres en
exercice : 15

Présents : 13

PRÉSENTS : Marie-Camille DUGAS, Emma ROUVEYROLLES, Bruno GALIZZI, Elisabeth KLOTZ, Patrick BANCILLON, Blandine-Marie GEYSSE-GALLARD, Didier KIELPINSKI, Émilie ROQUEL, Anne LE VOYER, Gérard BANCILLON, Hugo BORRELLI, Nicolas BROCHE et Amandine BIANCO MONTEIL

Absent(s) : 2

ABSENTS : Alexandre BRUSQUES et Frédéric PELADAN.

Absent(s) représenté(s) : 0

PROCURATION :

Secrétaire de séance

Emma ROUVEYROLLES.

Objet de la Délibération :

**SUBVENTION OCTROYEE À L’ASSOCIATION KAYANANDA
POUR LE FESTIVAL « EN CORPS DEHORS »>>**

Madame la Maire rappelle à l’assemblée que l’association KAYANANDA a réalisé en août 2024 le festival « Corps Égarés » sur la commune de GARRIGUES SAINTE EULALIE dont le bilan a été très positif et qu’une deuxième édition du festival, nommée « En Corps Dehors » a eu lieu en août 2025. L’association KAYANANDA désire créer des temps de partage et d’échange entre les habitants, les artistes et leurs pratiques et ainsi soutenir des créations émergentes qui cherchent de nouvelles manières de rencontrer le public et de s’adapter au lieu. Il restera gratuit et une participation libre sera proposée pour soutenir l’association.

La première édition de 2024 a été totalement bénévole, autogérée et autofinancée par l’association KAYANANDA. Pour l’édition 2025, elle sollicite un soutien financier auprès de la commune de GARRIGUES SAINTE EULALIE, les défraiements et la rémunération entraînant des frais importants qui représentent l’essentiel de son budget s’élevant à 15 889 €.

Madame la Maire propose au conseil municipal d’accorder à l’association KAYANANDA une subvention d’un montant de 700.00 € pour la réalisation du festival 2026 « En Corps Dehors ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité, décide :

- d’accorder une subvention d’un montant de 700.00 € à l’association KAYANANDA pour le festival 2026 « En Corps Dehors »,
- d’autoriser Madame la Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Acte rendu exécutoire après
publication le 2/07/2026 et dépôt en
Préfecture le 2/07/2026

Fait à GARRIGUES SAINTE EULALIE les jour, mois et an susdits.

La Maire,
Marie-Camille DUGAS

La secrétaire de séance,
Emma ROUVEYROLLES

